



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Avancement de l'étude sur l'équipement d'un poste de travail complètement libre

Question écrite n° 41331

Texte de la question

M. Philippe Latombe interroge Mme la ministre des armées sur l'état d'avancement de l'étude menée par son ministère pour s'équiper d'un poste de travail entièrement libre (système d'exploitation et logiciels de bureautique), sur le périmètre de son réseau internet dédié, telle qu'annoncée en janvier 2020, à l'occasion d'une réponse à une question écrite de la sénatrice Christine Prunaud. Il se demande en outre si, dans le cadre de cette étude, le niveau d'adhérence aux logiciels propriétaires des réseaux en cause a été mesuré.

Texte de la réponse

Comme annoncé en janvier 2020, une étude a été menée afin d'évaluer la possibilité d'équiper les postes de travail internet du ministère, soit environ 15 000 postes, en logiciels libres. L'usage de ces postes est la navigation internet libre et le traitement de texte simple : lecture de fichiers élaborés par des logiciels de bureautique courants, transfert de fichiers, décompression de pièces jointes, prise en charge des principaux formats de fichiers images, audios et vidéos utilisés sur les sites Internet. L'étude s'est attachée à caractériser, dans le contexte propre au ministère des armées, ce que pourraient être la définition technique, l'expérience utilisateur ainsi que les modalités d'administration et de supervision de sécurité de postes de travail internet entièrement libres (systèmes d'exploitation et logiciels de bureautique). L'étude n'a pas identifié d'obstacle technique résultant d'une éventuelle adhérence aux logiciels propriétaires des réseaux internet utilisés par le ministère des armées. L'étude a également permis de cerner l'effort humain et financier supplémentaire qui serait à consentir pour réaliser la migration du parc de postes internet existants et pour assurer durablement l'exploitation et la maintenance de ces nouvelles configurations spécifiques. Ces éléments seront intégrés à la réflexion sur la trajectoire d'ensemble du socle numérique du ministère des armées, dont les ressources sont mutualisées, et qui constitue un pilier capacitaire essentiel des opérations militaires. Enfin, en ce qui concerne l'adhérence future du système d'information du ministère des armées aux solutions de Microsoft, des orientations précises ont été définies. Ainsi, le ministère des armées disposera, conformément à la doctrine d'utilisation de l'informatique en nuage par l'État (« cloud au centre »), de son propre cloud interne adapté aux exigences de ses systèmes d'information opérationnels. Le ministère n'aura pas recours au cloud commercial de Microsoft, du fait de la sensibilité de ses données et de ses enjeux de résilience.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Latombe](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41331

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 septembre 2021](#), page 7075

Réponse publiée au JO le : [21 décembre 2021](#), page 9024